

Les relations OTAN-Russie : Rétrospective

La fin de la Guerre froide marque un tournant dans l'histoire de l'Europe. Dès 1991, l'OTAN commence à tout mettre en œuvre pour nouer un partenariat stratégique avec la Russie.

Mais, en mars 2014, la Russie annexe illégalement la Crimée. En réaction, l'OTAN suspend toute coopération pratique avec la Russie, tout en maintenant ouverts les canaux de communication politiques et militaires. La présente fiche d'information relate les grandes étapes des relations OTAN-Russie.

1994 : Le Partenariat pour la paix

En juin 1994, la Russie est le premier pays à adhérer au Partenariat pour la paix (PPP), qui est un programme OTAN de coopération bilatérale pratique entre les pays membres de l'Organisation et les pays partenaires.

La déclaration du sommet de Bruxelles énonce les buts du Partenariat pour la paix, à savoir étendre et intensifier la coopération politique et militaire en Europe, accroître la stabilité, diminuer les menaces pour la paix et contribuer au renforcement des relations en matière de sécurité.

1997 : L'Acte fondateur OTAN-Russie

Le 27 mai 1997, les dirigeants des pays de l'OTAN et le président Boris Eltsine signent l'Acte fondateur OTAN-Russie, par lequel ils expriment leur détermination à « construire ensemble une paix durable et ouverte à tous dans la région euro-atlantique, reposant sur les principes de la démocratie et de la sécurité coopérative ».

Le texte prévoit une coopération dans divers domaines, notamment le maintien de la paix, la maîtrise des armements, la lutte contre le terrorisme et contre le trafic de stupéfiants, et la défense contre les missiles de théâtre.

Dans l'Acte fondateur, l'OTAN et la Russie conviennent de fonder leur coopération sur les principes que sont les droits de l'homme et les libertés civiles, et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre ainsi que contre tout autre État. Avec l'annexion illégale de la Crimée, territoire d'un État souverain, la Russie a violé l'Acte fondateur.



Signature de l'Acte fondateur OTAN-Russie, le 27 mai 1997.

2002-2008 : Coopération dans le cadre du Conseil OTAN-Russie

Le 28 mai 2002, les dirigeants des pays de l'OTAN et le président Vladimir Poutine signent, à Rome, une déclaration intitulée « Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle » et créent le Conseil OTAN-Russie en tant qu'organe où les membres traitent d'égal à égal et prennent des décisions par consensus. Aucun autre partenaire ne s'est vu offrir un tel partenariat privilégié.

Le Conseil OTAN-Russie ouvre la voie à une coopération dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la gestion de crise, la maîtrise des armements ou encore la défense contre les missiles de théâtre. L'OTAN et la Russie coopèrent dans le soutien apporté à l'Afghanistan. La Russie assure notamment la mise à disposition d'itinéraires de transit pour la FIAS, la formation à la lutte antidrogue d'officiers venus d'Afghanistan, d'Asie centrale et du Pakistan, et le soutien à la flotte d'hélicoptères de l'armée afghane.

2008 : La crise géorgienne

À la suite de l'intervention militaire de la Russie en Géorgie en août 2008, les réunions formelles du Conseil OTAN-Russie sont suspendues, de même que la coopération dans certains domaines. Les Alliés continuent d'ailleurs d'exhorter la Russie à revenir sur sa décision de reconnaître les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en tant qu'États indépendants.

Au sommet de l'OTAN tenu à Strasbourg-Kehl le 4 avril 2009, les dirigeants des pays de l'OTAN reconnaissent leurs désaccords avec la Russie au sujet de la Géorgie, mais décident de reprendre la coopération pratique et politique. Ils se disent également prêts à faire du Conseil OTAN-Russie un instrument de coopération plus efficace.

2010-2014 : Vers une nouvelle phase de coopération

Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN et le président Dmitri Medvedev conviennent de lancer « une nouvelle phase de coopération vers un véritable partenariat stratégique » sur la base des buts et des principes énoncés dans l'Acte fondateur OTAN-Russie et dans la Déclaration de Rome.

L'OTAN tient ses engagements concernant cette coopération. L'Alliance invite la Russie à étudier la possibilité d'étendre la coopération en matière de défense antimissile, et les deux parties décident de renforcer encore leur coopération dans la lutte contre le terrorisme et contre la piraterie. Au cours des années qui suivent, l'OTAN et la Russie fournissent ensemble un soutien à la flotte d'hélicoptères de l'armée afghane, organisent des exercices conjoints de lutte contre la piraterie et de sauvetage des équipages de sous-marins, et étudient la possibilité d'une mission conjointe pour aider à détruire les armes chimiques syriennes.



Exercice conjoint de lutte contre le terrorisme du Conseil OTAN-Russie « Vigilant Skies 2011 »

2014-2017 : Réponse à la crise ukrainienne

En mars 2014, la Russie annexe de manière illégale et illégitime la Crimée, qui fait partie du territoire souverain de l'Ukraine. En réaction, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident, le 1er avril 2014, de suspendre toute coopération pratique avec la Russie. Depuis, la Russie a poursuivi ses actions agressives contre l'Ukraine, notamment par son entreprise de déstabilisation de l'est du pays. De ce fait, la coopération pratique entre l'OTAN et la Russie est toujours suspendue.

Face à cet environnement de sécurité devenu plus dangereux, l'OTAN renforce sa posture de dissuasion et de défense, tout en demeurant ouverte au dialogue politique avec la Russie.

En juillet 2016, au sommet de Varsovie, les dirigeants des pays de l'Alliance envoient un message clair : l'amélioration des relations de l'Alliance avec la Russie dépendra de la mesure dans laquelle un changement clair et constructif s'opérera dans l'action de ce pays, démontrant le respect du droit international et de ses engagements internationaux. En l'absence d'un tel changement, il ne pourra y avoir de retour à la normale.

Les canaux de communication restent cependant ouverts. Parler à la Russie permet de communiquer clairement nos positions, la crise en Ukraine et alentour étant pour nous le premier point à l'ordre du jour.

Ainsi, le Conseil OTAN-Russie s'est réuni à six reprises depuis la suspension de la coopération pratique, la dernière réunion en date ayant eu lieu le 30 mars 2017. Par ailleurs, le secrétaire général de l'OTAN ainsi que la secrétaire générale déléguée s'entretiennent régulièrement avec leurs homologues russes.

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél. : +32(0)2 707 9867

E-mail : moc@hq.nato.int

Suivez-nous sur [@NATOpress](https://twitter.com/NATOpress)

www.nato.int